



Mis en ligne le 04/08/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-198

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale
Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – Travaux de rénovation intérieure (prorogation),

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu les articles L2212-1, L2212-2 ainsi que les articles L 2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de la Sté ORTUNIO maçonnerie pour effectuer des travaux de rénovation intérieure au 4 rue MOLIERE,

CONSIDÉRANT l'avancée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les actions énoncées dans l'analyse ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions du règlement de voirie.

ARTICLE 2 :

L'arrêté 2023-155 du 27/06/2023 est prorogé jusqu'au 17 août 2023 18h00 dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 :

Pour toute infraction aux prescriptions du présent arrêté et de la présente autorisation, un procès verbal sera adressé au tribunal compétant

ARTICLE 4 :

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC d'AUDE, le 02 août 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR

